



ARRETE MUNICIPAL N°2025-18

RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT LORS DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT
DU PARVIS DE L'EGLISE DANS LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE
BIRKENWALD -

Le Maire de SOMMERAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221.4 ;

VU l'article 16 de la Loi du 6 juin 1895 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande présentée par l'entreprise Riehl Paysages le 09/10/2025 pour les travaux d'aménagement du parvis de l'église de la commune déléguée de Birkenwald

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel de chantier.

ARRETE

Article 1 : La circulation Rue de l'Eglise à Birkenwald Commune déléguée de Sommerau sera interdite voire mise en alternat pendant les travaux liés à l'aménagement du parvis de l'église à compter du **jeudi 16 octobre 2025 et jusqu'à la fin des travaux.**

Une voir deux cases de stationnement sera mobilisée en cas de besoin pour les travaux.

Le stationnement sera interdit au droit des chantiers.

Le passage devra néanmoins être possible pour toute intervention d'urgence et l'accès des riverains doit pouvoir se faire le soir à la fermeture du chantier.

Article 2 : La signalisation et la déviation seront mises en place par les soins de l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et textes en vigueur

Article 4 : Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Marmoutier-Saverne, M. le Maire délégué de Birkenwald et l'entreprise Riehl Paysages, en charge des travaux et coordonnateur, sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- * Monsieur le Sous Préfet de Saverne
- * Monsieur le Procureur de la République de Saverne
- * Centre de secours de Marmoutier
- * UTCD de Saverne
- * Riehl Paysages – 8 rue du Lavoir Allenwiller 67310 SOMMERAU
- * Monsieur GUTH Julien, Maire délégué de Birkenwald – julien.guth@sommerau.fr
- * sera affichée aux lieux accoutumés (commune et commune déléguée)
- * sera classée aux archives de la Commune

Fait à Sommerau le 13 octobre 2025

Le Maire de SOMMERAU
Bruno LORENTZ

